

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA GUADELOUPE DU 27 AVRIL 2022****DELIBERATION N°2022/2704-03**

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE « MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES  
TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE ET PARACYCLONIQUE DU  
CIS DE VIEUX-HABITANTS »**

L'an deux mille vingt-deux et le 27 avril à 11 heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 19 avril 2022.

<b>Bureau du Conseil d'Administration du SDIS</b>				
<b>Séance du 17 avril 2021</b>				
<b>- Liste des présents -</b>				
<b><u>Membres du Bureau du CASDIS</u></b>				
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Visioconférence
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 <sup>ème</sup> vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Présentiel
<b><u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASDIS à assister à la séance</u></b>				
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modalités de participation à la séance</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
	ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
	LUCE	Jean-Marius	Chef du service Logistique	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Chef du SAJGI	Présentiel

**Secrétaire de séance : M. Fred GOUBIN, Membre**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel d'offres ouvert portant maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement parasismique et paracyclonique du Centre d'Incendie et de Secours de Vieux-Habitants, lancé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe conformément au Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié au JOUE le 03 mars 2022 (avis n° 2022/S 048-124637), au BOAMP le 04 mars 2022 (annonce n°22-25725), ainsi qu'au journal d'annonces légales « France-Antilles » le 07 mars 2022,

Considérant que le marché en question est un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2, et R.2161-2 à 5 du Code de la commande publique,

Considérant que l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.* »

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 avril 2022, et a choisi d'attribuer le marché précité au candidat suivant (**groupement conjoint**) :

**CCET (BET structure bâtiment - Economie de la construction-VRD-OPC) Mandataire Caribéenne de Coordination et d'Etudes Techniques**

SIRET : 437 642 994 00028 - APE : 7112 BRCS : 2001 B 324

Adresse : Zone d'Activités de Colin - Lot n° 2 - 97170 Petit-Bourg

Tel : 0590 85 43 36 - 0590 85 40 55 - mail : L.BRIDE@ccet-outremer.com

**POINTE-A-PITRE ATELIER D'ARCHITECTURE BMC SARL**

SIRET : 391 106 933 00030 - APE : 7111 Z

Adresse : ZAC de Colin, Immeuble Odyssee - 1<sup>er</sup> Etage - Porte 2 - 97170 Petit-Bourg

Tel : 0590 95 85 34 - 0590 95 85 36 - 0690 55 01 55 - mail : jmmc.bmc@wanadoo.fr

Montant de l'offre :

Montant H.T : 145 200,00 €

TVA : 8,5 %

Montant T.T.C : 157 542,00 €

Motifs de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres : au regard des critères du règlement de consultation, l'offre de ce groupement se classe au 1<sup>er</sup> rang. L'offre répond par ailleurs en tous points au CCTP.

Sur le rapport du Président,

**APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

Article 1 : Le marché portant maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement parasismique et paracyclonique du Centre d'Incendie et de Secours de Vieux-Habitants est attribué au candidat suivant (**groupement conjoint**) :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20220427-Delib222704-03-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2022

**CCET (BET structure bâtiment - Economie de la construction-VRD-OPC) Mandataire  
Caribéenne de Coordination et d'Etudes Techniques**

SIRET : 437 642 994 00028 - APE : 7112 BRCS : 2001 B 324

Adresse : Zone d'Activités de Colin - Lot n° 2 - 97170 Petit-Bourg

Tel : 0590 85 43 36 - 0590 85 40 55 - mail : L.BRIDE@ccet-outremer.com

**POINTE-A-PITRE ATELIER D'ARCHITECTURE BMC SARL**

SIRET : 391 106 933 00030 - APE : 7111 Z

Adresse : ZAC de Colin, Immeuble Odyssée - 1<sup>er</sup> Etage - Porte 2 - 97170 Petit-Bourg

Tel : 0590 95 85 34 - 0590 95 85 36 - 0690 55 01 55 - mail : jmmc.bmc@wanadoo.fr

Montant de l'offre :

Montant H.T : 145 200,00 €

TVA : 8,5 %

Montant T.T.C : 157 542,00 €

Article 2 : Approuve les clauses du marché détaillées ci-dessus à passer avec le prestataire retenu (groupement conjoint).

Article 3 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>VOTE DU BUREAU DU CASDIS</b>	
En exercice	05
Présents	04
Votants	04
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	04
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANGLIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20220427-Delib22704-03-DE  
Date de réception préfecture : 05/05/2022